

Les théories classiques de l'entreprise ont été à l'origine de codes de gouvernance et de principes de management, que la crise contemporaine et la mondialisation forcent à réinterroger. Au plan international, chercheurs et États explorent de nouveaux modèles d'entreprise prenant mieux en compte les diverses parties prenantes ainsi que la responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Les travaux menés à MINES ParisTech, en liaison avec la chaire « Théorie et Méthodes de la Conception Innovante » (TMCI) et le Collège des Bernardins, ont connu un large écho en montrant que la refondation de l'entreprise doit s'appuyer sur un principe fondamental : dans les sociétés contemporaines, l'entreprise est un dispositif de création collective dont l'action appelle de nombreuses formes de solidarité privées, publiques ou communes à des acteurs sociaux divers.

Ce cadre théorique sera au centre des travaux fondamentaux de la chaire. Il devrait permettre :

1) de mieux expliquer les crises récentes en partant des décalages entre les cadres normatifs de gouvernance et les conditions contemporaines de l'innovation ;

2) d'accompagner les mutations actuelles des schémas de gouvernance, en contribuant notamment à de nouveaux cadres légaux et à de nouveaux modèles de solidarité.

Les travaux se dérouleront avec des entreprises et institutions partenaires. Au plan scientifique, ils se situeront en sciences de gestion et développeront des coopérations renforcées avec le Droit, l'Histoire et les approches socio-économiques.

ÉQUIPE

Professeurs de la chaire

Blanche Segrestin (coordonnatrice)
Armand Hatchuel

Chercheurs et praticiens associés

Rachelle Belinga
Kevin Levillain
Laure-Anne Parpaleix
Elsa Berthet (McGill University)
Errol Cohen (Leplay Avocats)
Moira Crété (Histoire et Sources des Mondes Antiques)
Andrew Johnston (University of Sheffield, UK)
Baudoin Roger (département EHS, Collège des Bernardins)
Stéphane Vernac (Université Picardie Jules Verne)

Contact

Stéphanie Brunet - stephanie.brunet@mines-paristech.fr
Centre de Gestion Scientifique – MINES ParisTech
60, Boulevard Saint-Michel – 75272 Paris Cedex 06

Partenaires industriels



Avec la participation de



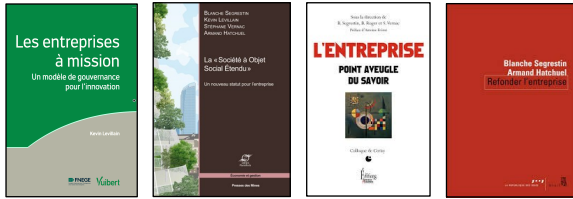
Théorie de l'entreprise Modèles de gouvernance & Création Collective

Chaire d'Enseignement et de Recherche



DERNIERS OUVRAGES

- LEVILLAIN K. 2017, *Les entreprises à mission*, Vuibert.
- SEGRESTIN B., LEVILLAIN K., VERNAC S. & HATCHUEL A. 2015, *La « Société à Objet Social Étendu », Un nouveau statut pour l'entreprise*, Presses des Mines.
- SEGRESTIN B., ROGER B. & VERNAC S. (EDS.) 2014, *L'entreprise, point aveugle du savoir*, Sciences Humaines.
- SEGRESTIN B. & HATCHUEL A. 2012, *Refonder l'entreprise*, Seuil.



DISTINCTIONS

- Prix FNEGE de la meilleure thèse en Sciences de Gestion pour publication, K. LEVILLAIN, 2016, « Les entreprises à mission »
- Plume d'argent de l'économie et du droit (catégorie "Articles prospectif ou d'innovation juridique"), Business & Legal Forum
- Best paper award du SIG *Business for Society*, conférence EURAM 2015, pour le papier SEGRESTIN, LEVILLAIN, & HATCHUEL « Reviving the debate on the Corporate Purpose »
- **Refonder l'entreprise** : Prix du meilleur ouvrage de recherche appliquée en management Syntec – Soc. Fr. de Management Prix de l'AFCI (association française de communication interne) Prix Fondation Manpower pour l'emploi (jury des élèves HEC)

COLLOQUES ORGANISÉS

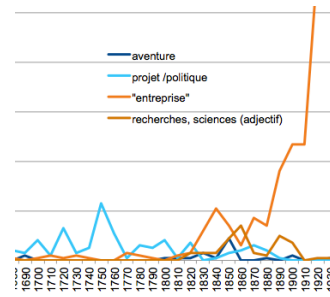
- Track « Rethinking the form, governance & legal constitution of corporations » - Conférence EURAM, Juin 2017, Glasgow, UK
- International Workshop « *Profit-with-Purpose Companies* » MINES ParisTech, Novembre 2017, Paris.

FORMATIONS

- Cours de plusieurs masters de PSL Research University (Université Paris-Dauphine, MINES ParisTech)
- Enseignement spécialisé du Cycle Ingénieur Civil à MINES ParisTech

AXE 1

Entreprise et création collective

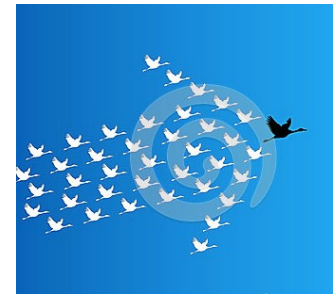


Cet axe explore les bases d'une nouvelle théorie de l'entreprise fondée sur la création collective.

L'objectif de cet axe est de proposer un cadre théorique unifié des conditions d'engagement d'un collectif dans « l'inconnu » en distinguant cette notion de celle d'incertitude (en liaison avec la Chaire TMCI). Il devra rendre compte de la diversité des régimes de gouvernance en insistant sur les couplages entre régime de création collective, autorité de gestion et engagements solidaires des parties.

AXE 2

Investissement, innovation et croissance



Cet axe étudie les liens entre investissements, formes d'entreprise et potentiel de croissance.

L'investissement est une composante essentielle des capacités d'innovation. Mais les modèles dont on dispose ne tiennent pas compte des engagements nécessaires, des interdépendances entre les projets et des apprentissages à conduire dans les processus d'innovation. Cet axe questionnera les formes de croissance, leurs propriétés pour les entreprises et la collectivité, ainsi que les conditions dans lesquelles elles peuvent être obtenues. Il étudiera les logiques d'investissement du capital-risque et des fonds d'investissements, en les mettant en regard des dynamiques d'expansion des entreprises, et en particulier des ETI.

AXE 3

Création collective et régimes de solidarité



Cet axe vise à modéliser les nouvelles formes de solidarité adaptées aux enjeux de la création collective.

En étant créative, l'action de l'entreprise explore des solidarités nouvelles. Elle appelle à mutualiser les effets d'une gestion portant sur le collectif, et rend possible la génération de nouveaux communs. Cet axe explorera les limites des théories classiques et des modèles de solidarité existants pour tenter d'expliquer comment les régimes de fonctionnement actuels de l'entreprise peuvent amplifier les inégalités. Et il cherchera, en étudiant de nouveaux systèmes de solidarité comme celui de l'Accord mondial adopté après la catastrophe du Rana Plaza, à modéliser comment les principes de gestion peuvent protéger ou construire de nouveaux communs.

AXE 4

Nouveaux cadres légaux pour l'entreprise



Cet axe part explore les formes possibles d'un contrat d'entreprise.

Les travaux menés au Collège des Bernardins ont montré qu'il manquait un droit de l'entreprise en tant que tel. A partir d'une modélisation des « entreprises à mission », qui sont une des innovations juridiques contemporaines les plus marquantes au plan international, l'axe modélisera les conditions d'engagement des entreprises dans des missions sociales et/ou innovantes ainsi que les principes de leur gouvernance. Il étudiera également les transformations techniques et organisationnelles dans les différents régimes d'innovation. En rediscutant le statut des dirigeants comme celui des actionnaires, cet axe devrait déboucher sur des propositions d'innovations juridiques.